



JEAN KELLER,
QUAERO CAPITAL

Un œil sur la place

Infrastructure: n'oublions pas le financement privé

Il y a quelques jours, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a annoncé la création de la Swiss Entrepreneurs Foundation, un fonds de capital-risque privé doté d'un capital de 500 millions de francs et destiné à financer les start-up suisses. S'il est très positif pour les jeunes pousses suisses, ce soutien ne doit toutefois pas faire oublier que des projets d'infrastructure majeurs ont un grand besoin de financement. Les poches publiques n'étant pas si profondes, il est grand temps d'encourager plus activement la solution des partenariats public-privé.

Une source de financement intéressante pour les collectivités

Nés dans les années 1990, les partenariats public-privé (PPP) présentent de nombreux avantages pour les collectivités publiques. De fait, en faisant appel à des prestataires privés pour financer des projets d'infrastructure, le partenaire public – qu'il s'agisse de l'Etat fédéral, d'un canton ou d'une commune – s'assure une maîtrise et une transpa-

Pour l'investisseur, les partenariats public-privé permettent d'accéder à des rendements attractifs, récurrents à très long terme et souvent indexés à l'inflation

rence des coûts et des délais. Autre point positif, l'allocation des risques est bien définie entre les parties prenantes et permet de faire supporter chacun des risques à l'entité la plus à même de l'évaluer et de le gérer.

C'est ainsi que les risques liés à la construction et à l'exploitation sont généralement supportés par le partenaire privé, tandis que les risques liés à la variation des taux d'intérêt et à la garantie octroyée aux prêteurs sont assumés par la collectivité publique. On obtient un fort degré de certitude sur les dépenses budgétaires et sur les délais de réalisation, le partenaire privé étant fortement motivé à les respecter.

Une alternative de placement attrayante

Du point de vue de l'investisseur, le plus souvent un institutionnel tel qu'un fonds de pension, les PPP permettent d'accéder à des rendements attractifs, récurrents à très long terme et souvent indexés à l'inflation. A l'heure où les taux d'intérêt nuls, voire négatifs, payés par le marché des capitaux posent crûment la question de la survie de notre système de prévoyance, cet argument est loin d'être négligeable. C'est d'autant plus le cas que les contreparties sont généralement des structures robustes, souvent garanties par l'Etat et qui reposent sur des mécanismes éprouvés de transfert de risques. Faiblement corrélés aux marchés financiers et aux autres classes d'actifs, peu sensibles aux cycles économiques, ces placements offrent de plus une diversification bienvenue.

Attrait supplémentaire pour des investisseurs de plus en plus sensibles aux questions éthiques, il s'agit généralement de projets concrets, tels que des hôpitaux, des écoles, des autoroutes, des ponts, des tunnels, des lignes de chemin de fer, des équipements publics ou des réseaux de télécommunication, qui présentent de clairs avantages pour la société, notamment à travers la création d'emplois locaux et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Plutôt que d'investir dans des placements totalement abstraits et synthétiques, on soutient des infrastructures bien réelles.

La bonne santé financière de la Confédération nuit aux PPP

S'il est bien développé en Europe et notamment au Royaume-Uni et en France, le concept des PPP est encore peu répandu en Suisse, notamment du fait de la bonne santé financière de la Confédération. En effet, à l'inverse de la plupart des pays européens, qui ont vu leur déficit public se creuser après 2008, la Confédération est peu endettée et n'éprouve aucune difficulté à se financer à des



A Genève, afin d'accélérer la réalisation de la traversée de la Rade sans trop peser sur les finances du canton, un partenariat public-privé pourrait permettre de préfinancer l'ouvrage, estime Jean Keller. (DENIS BALIBOUSE/REUTERS)

conditions très avantageuses. Elle ne voit pas la nécessité de recourir à ce mode de financement. C'est ainsi que Berne a réussi la gageure de financer avec ses seules ressources un projet emblématique de plus de 12 milliards de francs comme le tunnel du Gothard, qui aurait ruiné la plupart des pays.

Par ailleurs, les PPP souffrent en Suisse d'une législation plutôt restrictive envers les caisses de pension, qui considère l'investissement en infrastructure comme un placement alternatif et le limite donc à 15% de leur portefeuille.

Une solution à «creuser» pour la traversée de la Rade

Mais l'exploit financier du tunnel du Gothard ne pourra pas être reproduit dans un avenir proche et, plutôt que de repousser aux calendes grecques des projets d'infrastructure indispensables ou de devoir se livrer à des arbitrages politiquement délicats entre les régions de notre pays, Berne ferait bien d'encourager plus activement le financement public-privé.

Et si les poches de la Confédération sont (encore)

bien garnies, c'est loin d'être le cas de celles de tous les cantons. A Genève en particulier, on aurait tout à gagner à y réfléchir sérieusement pour le «serpent de lac» que représente la traversée de la Rade. Une étude conduite par economiesuisse en 2013 a d'ailleurs conclu que ce projet remplissait toutes les conditions d'une réalisation par PPP selon les critères internationaux, ainsi que les critères d'aptitude reconnus par l'administration fédérale. Certes, la traversée de la Rade constitue une infrastructure d'envergure nationale qui pourrait légitimement prétendre à être financée par la Confédération. Mais pour en accélérer la réalisation sans trop peser sur les finances du canton, un PPP pourrait permettre de préfinancer l'ouvrage.

On le voit, le financement public-privé est une solution gagnant-gagnant: des infrastructures utiles sont financées par le privé, la population en bénéficie et les caisses de pension augmentent leur rendement sans risque excessif. Tous ces avantages pourraient s'avérer fort utiles pour la Suisse et pour le canton de Genève. A méditer en tout cas. ■